

— On se rappelle le bruit que suscita le *Journal*, qui au 1er février publia une carte coloriée divisant les diocèses de France entre les diverses communautés religieuses. Un article de M. de Bonnefon accompagnait la carte et en faisait le commentaire. *A priori*, un pareil document suait la fausseté par toutes les pores ; et personne, un peu au courant des choses de l'Eglise, ne pouvait y voir qu'un mensonge éhonté au service d'une cause inavouable. Or, ces jours-ci, un prélat causait avec M. de Bonnefon et lui reprochait d'avoir prêté son nom à une pareille fumisterie : il y allait de son honnêteté de journaliste, car il était trop intelligent pour n'être pas convaincu de la fausseté du document en question. C'est vrai, répondit le journaliste, mais c'était fait dans un but polémique qui a été atteint sur le champ. Et comme l'interlocuteur s'étonnait de ce procédé cyniquement outrageant pour la vérité : « Que voulez-vous, reprit M. de Bonnefon, si dans une polémique il ne fallait s'appuyer que sur des vérités, il serait presque impossible d'en faire ». L'aveu est bon à retenir et montre comment une certaine presse entend les devoirs du journalisme. C'est le pendant de cette autre maxime que j'ai entendue des fois de la part des hommes politiques : « En politique il n'y a point de justice. »

— Il y a eu en France un bouleversement dans la fameuse loi de séparation ; car l'article 4 tel qu'il a été modifié ne s'accorde plus avec l'ensemble de la loi, et renonce crument au chisme qui se cachait habilement sous chacun des articles du projet Briand. Quelques journaux catholiques se réjouissent de cette victoire. A mon avis, ils sont dans le faux. C'est à la Chambre française qu'il faudrait appliquer le vers : « *Timeo Danaos et dona ferentes* ».

— Un vicaire-général distingué, très au courant de la situation, écrivait il y a quelques jours à un de ses amis : « Prions pour que la séparation soit la plus dure possible, sans cela